

ÉDITION 26 | Décembre 2005

ClearIT

Informations sur les systèmes suisses de trafic des paiements

26

Systèmes de paiement suisses en comparaison internationale

Nouvelle instance du trafic des paiements

La procédure DTA a fait son temps

EDITORIAL 3

LES SYSTÈMES DE PAIEMENT SUISSES EN COMPARAISON INTERNATIONALE 4

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CPSS) auprès de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) expose dans son rapport les derniers développements dans le domaine des systèmes RTGS (Real Time Gross Settlement). Une interview de *Daniel Heller* de la Banque nationale suisse.

UN NOUVEAU JALON VERS L'ESPACE UNIQUE DE PAIEMENT 7

L'European Payments Council (EPC) entend mettre en place une réglementation uniforme pour le trafic des paiements européens. L'un de ses groupes de travail vient de publier à ce sujet le SEPA Credit Transfer Scheme Rulebook.

MISE EN APPLICATION DE L'IBAN EN SUISSE 9

L'introduction à l'échelon européen des nouvelles normes pour la présentation des numéros de comptes prend forme également en Suisse. Les bulletins de versement rouges avec l'IBAN seront mis en circulation à partir de mars 2006.

LES INSTANCES SUISSES DU TRAFIC DES PAIEMENTS SE RÉORGANISENT 10

Dès le 1^{er} janvier 2006, les tâches et responsabilités de deux instances fondamentales du trafic des paiements seront réunies dans un nouveau comité: «Payments Committee Switzerland».

SWISS BANKING OPERATIONS FORUM 13

Sécurité accrue dans les transactions grâce à de meilleurs standards. Tel fut le thème général développé lors de la conférence spécialisée sur les évolutions actuelles dans le trafic des paiements, dans le cadre du Swiss Banking Operations Forum du 11 novembre 2005.

LA PROCÉDURE DTA A FAIT SON TEMPS 15

La fin de l'année 2005 marquera également l'abandon de la procédure DTA et des supports de données. Tous les virements du trafic des paiements entre les banques suisses qui s'effectuaient jusqu'ici via la procédure DTA seront à l'avenir compensés à travers le système SIC ou euroSIC.



CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR,

«Informer de manière régulière et efficace sur le trafic des paiements pour que vous disposiez d'informations actuelles sur les évolutions les plus récentes, afin de pouvoir en exploiter les possibilités de manière optimale», tel est l'objectif de la revue spécialisée ClearIT, énoncé dans sa première édition d'avril 1999. Les articles étaient notamment consacrés aux systèmes CLS, IBAN, RTGS et au travail des commissions de la branche.

Vous constaterez peut-être avec quelque surprise que les sujets du présent numéro sont de nouveau l'IBAN, les systèmes RTGS et les instances du trafic des paiements. Vous vous demanderez sans doute s'il n'y a pas de nouveaux thèmes à traiter où si les développements en matière de trafic des paiements ont été mis en veilleuse.

Les compte-rendus reflètent en fait la continuité évolutive du monde des opérations de paiement. Après toutes ces années, les thèmes précités restent bien d'actualité, mais ils se présentent aujourd'hui dans un environnement qui a fortement changé. Ils nous donnent aussi la mesure du temps nécessaire à la mise en application des transformations dans notre industrie. Compte tenu de la complexité des systèmes nationaux, de leur interconnexion internationale et du nombre considérable des parties impliquées, cela n'a rien d'extraordinaire. Mais l'évolution est évidente et se manifeste à plusieurs niveaux: les produits et les prestations sont adaptés en fonction du changement des besoins, de nouvelles normes sont adoptées, de nouvelles plates-formes voient le jour. Voilà pourquoi cette édition porte un intérêt particulier à la fin de la procédure DTA, le traitement centralisé utilisé pendant près de 28 ans, ou encore au Swiss Banking Operations Forum qui s'est occupé de l'amélioration et du renouvellement des normes dans le trafic des paiements. Ce numéro vous informera par ailleurs sur le travail des instances nationales et internationales chargées d'étudier la future conception de l'espace unique de paiement européen (SEPA). Depuis la dernière publication de ClearIT, le conseil d'administration de Swiss Interbank Clearing SA a décidé que la résolution IBAN/BIC de l'European Payments Council allait également être appliquée en Suisse. Techniquement parlant, l'IBAN est implémenté dans nos systèmes depuis près de cinq ans et il sera obligatoire dans le nouveau LSV¹. La préparation précoce des plateformes s'avère payante. Sans cela, la place financière suisse serait aujourd'hui sous la pression temps. L'extension de l'IBAN auprès des clients exigera cependant encore quelques efforts soutenus.

L'interview de Daniel Heller met en lumière l'influence internationale des banques centrales sur les systèmes Real Time Gross Settlement: Par l'échange d'informations, les rapports d'experts et des évaluations, des changements sont encouragés voire imposés. Bien qu'il n'est pas explicitement fait référence au cycle de régulation dans le texte, il apparaît que l'objectif principal est la stabilité d'un système financier, objectif qui suppose un travail international de plusieurs années, avant la mise en œuvre au niveau national. A titre d'exemple pour la Suisse, les «Core Principles» de la BRI se retrouvent finalement dans l'ordonnance de la Banque nationale. De ce fait, un système comme SIC reçoit un en fin de compte «certificat de qualité», sans pour autant porter préjudice à son potentiel de renouvellement. Le marché continuera de façonner l'évolution de ce type de systèmes, mais les modifications seront à l'avenir vérifiées dans un cadre officiel. Ce processus sera dorénavant aussi appliqué aux systèmes de traitement des paiements de masse, comme l'indique le rapport¹ publié par la Banque centrale européenne au mois d'août. Dans quelle mesure la Suisse sera-t-elle concernée? Il est encore prématuré de le dire.

Conclusion: les articles de cette édition constituent un reflet assez fidèle de la réalité quant à la dynamique du marché et la diversité des changements. Les informations concernant le trafic des paiements sont éparées, elles doivent être regroupées, analysées et traitées. C'est précisément l'objectif que s'est fixé le team de ClearIT et nous espérons vivement que ce numéro répondra à vos attentes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Bamat', written over a white background.

André Bamat, CEO Swiss Interbank Clearing SA

¹ Assessment of Euro Retail Payment Systems against the applicable Core Principles

LES SYSTÈMES DE PAIEMENT SUISSES EN COMPARAISON INTERNATIONALE

Le rapport concernant 24 systèmes de paiement de gros montants publié en mai 2005 a suscité un grand intérêt dans le monde entier. Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (Committee on Payment and Settlement Systems, CPSS) auprès de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) y expose les derniers développements en la matière. La rédaction de ClearIT a interviewé à ce sujet Daniel Heller de la Banque nationale suisse, président du groupe de travail du CPSS qui a rédigé ce rapport.

ClearIT: Monsieur Heller, vous étiez à la fois le représentant suisse et le directeur du groupe de travail qui a assisté le comité CPSS dans la formulation du rapport de la BRI. Est-ce la raison pour laquelle les systèmes de paiement suisses SIC et euroSIC y tiennent un rôle aussi important au niveau du contenu?

Daniel Heller: (souriant) Je peux vous assurer que je n'avais pas d'agenda personnel. Notre travail consistait essentiellement à obtenir des données factuelles. Le fait que surgissent ici ou là des controverses à propos de la pondération des contenus était inévitable. La tâche du président est parfois celle d'aider à trouver le juste équilibre. Cela étant, le groupe de travail était, comme d'habitude au sein de la BRI, organisé de manière démocratique. En fin de compte, tous étaient d'accord avec le texte final, sans quoi celui-ci n'aurait pas été publié. Le contenu n'aurait pas présenté de différences notables sous la

direction d'un autre président. A vrai dire, SIC, avec ses attrayantes fonctionnalités, et surtout euroSIC en tant que système de gestion des opérations de paiement transfrontalières sont uniques en leur genre. C'est pourquoi, ils ont été traités séparément dans un encadré.

Hormis la collecte de faits, le rapport visait-il d'autres objectifs?

Oui, le rapport revêt notamment une importance toute pratique pour les pays qui souhaitent moderniser leurs systèmes de paiement. Il s'agit en premier lieu des pays qui ne font pas partie du Groupe des Dix (G10), à savoir le groupe des Etats les plus industrialisés. Le document doit constituer pour eux un recueil des meilleures pratiques du trafic des paiements et contribuer à la transmission du savoir dans ce domaine. Le texte sera par exemple également traduit en chinois, afin qu'il soit accessible à un large lectorat aussi en Chine.

BIOGRAPHIE SUCCINCTE

Daniel Heller dirige la section Stabilité systémique et Surveillance de la Banque nationale suisse (BNS). Ce service établit des analyses économiques au sujet de la stabilité des systèmes financiers et se charge de la surveillance des systèmes de paiement et de règlement. Au sein de la Banque des règlements internationaux, Daniel Heller représente la BNS dans le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CPSS en anglais) et dans le Comité sur le système financier global (CGFS). Jusqu'en mai 2005, il assurait la présidence d'un groupe de travail du CPSS, intitulé *New Developments in Large Value Payment Systems*. Daniel Heller est souvent sollicité comme conseiller par le Fonds monétaire international et par la Banque Mondiale. Docteur en économie de l'Université de Berne (Suisse), il a approfondi ses recherches à l'Université Stanford de Californie, où il était *Visiting Scholar* pendant deux ans, avant de rejoindre la BNS en 1994. Actuellement, il enseigne l'économie monétaire à l'Université de Bâle (Suisse).



Daniel Heller: «La décision prise par la place financière suisse à l'égard du concept SIC était orientée vers l'avenir et clairvoyante.»

Quels sont les principaux changements apportés aux systèmes de paiement de gros montants au cours de ces dernières années?

Deux points sont ici à mettre tout spécialement en évidence. D'une part, grâce à l'emploi de technologies modernes, il a été possible d'introduire de nouveaux algorithmes en vue de gérer les paiements en suspens. Ce qui a permis de réduire les files d'attente et d'accélérer le traitement. D'autre part, de nouveaux systèmes ont été implémentés. Ceux-ci permettent d'effectuer désormais un traitement transfrontalier des paiements (par ex. euroSIC, CLS, EBA). Ces développements ont assurément été les plus marquants ces toutes dernières années.

Le thème de la monnaie de banque centrale semble avoir pris une importance toute nouvelle. Dans l'ancien rapport de la BRI de 1997, ce terme n'était mentionné qu'à cinq reprises dans des phrases secondaires. En revanche, dans le nouveau rapport il en est notoirement question – principalement en relation avec un arbitrage ou trade-off entre la minimisation du risque systémique et les coûts lors de l'utilisation de ce moyen de paiement. Pouvez-vous nous expliquer ce que cela cache et quelles sont les conséquences qui en résulteront pour les établissements financiers?

Votre observation est tout à fait pertinente. La monnaie de banque centrale a pris toujours plus d'import-

tance au cours des dernières années, car elle est absolument sûre et ne présente donc aucun risque de crédit. D'un autre côté, la monnaie de banque centrale n'est pas non plus gratuite, étant donné que des garanties correspondantes sont exigées de la part des banques. Afin de maintenir les coûts à un niveau bas, il est par conséquent important de pouvoir recourir à des systèmes avec lesquels les besoins en liquidités des participants sont autant que possible réduits. Il s'agit en fin de compte de permettre aux établissements financiers d'optimiser leur gestion des liquidités.

Quelle est selon vous la situation des systèmes de paiement suisses SIC et euroSIC en comparaison internatio-

GLOSSAIRE

Banque des Règlements Internationaux (BRI):

La BRI a été fondée en 1930. Aujourd'hui, elle remplit trois tâches principales. Elle favorise la coopération entre banques centrales et organisations internationales. Les gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Dix se rencontrent régulièrement à la BRI pour procéder à des échanges d'informations. La BRI assure également le secrétariat de divers comités et groupes d'experts. En collaboration avec le Fonds monétaire international (FMI), elle coordonne en outre depuis plusieurs années l'aide technique aux pays d'Europe en transition (anciens pays communistes d'Europe de l'Est et ancienne Union soviétique). Une deuxième tâche de la BRI a trait à la négociation de crédits bilatéraux d'aide monétaire. Cette institution a, à plusieurs reprises, accordé elle-même de tels crédits, avec la garantie de banques centrales. Quant à la troisième tâche principale de la BRI, elle consiste à gérer des réserves monétaires pour le compte de banques centrales.

Committee on Payment and Settlement Systems:

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CPSS) est un forum des banques centrales du Groupe des Dix (G10) qui se penche depuis 1990 sur l'efficacité et la stabilité des systèmes de paiement et de traitement nationaux et internationaux.

G10:

Le Groupe des Dix se compose de onze pays industrialisés (Belgique, Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Pays-Bas, Suède, Suisse, Royaume-Uni et Etats-Unis) qui se concertent et qui coopèrent au sujet de questions économiques, monétaires et financières.

Sources: BRI, BNS

nale en termes de coût et de risque?

Les systèmes de paiement suisses ont deux avantages de taille. Depuis leur mise en service, ils fonctionnent remarquablement bien sur le plan du risque. A ce niveau, je ne vois en principe aucune nécessité d'amélioration. En outre, SIC se distingue par son énorme continuité. Depuis 1987, nous profitons d'un seul et même système qui est resté pratiquement inchangé dans son impact de fond. En comparaison, seul le Fedwire System nord-américain s'est révélé aussi durable. La décision prise par la place financière suisse à l'égard du concept SIC était orientée vers l'avenir et clairvoyante, ce qui s'est avéré payant: bien que considérables, les investissements requis n'ont dû être fournis qu'une seule fois. Les systèmes de paiement suisses font très bonne figure à l'échelon international, même si entre-temps ils ne sont plus uniques quant à leur variété de fonctionnalités.

Le document de la BRI cite tout particulièrement une fonctionnalité qui existe dans le système SIC depuis de nombreuses années déjà et qui, à part dans CLS, n'a été implémentée dans aucun autre système: le fractionnement (splitting) des gros montants de paiement. Pouvez-vous nous expliquer brièvement la raison pour laquelle notre Banque nationale a introduit ce processus dans SIC alors que d'autres banques centrales n'ont pas jugé nécessaire de le faire?

Lors du lancement de SIC, les banques n'avaient pas encore la possibilité de prendre des crédits intrajournaliers auprès de la BNS. Grâce à ce fractionnement, il a été possible d'éviter dans une large mesure les gridlocks, c'est-à-dire les blocages du

système en raison des paiements en souffrance. Dans le contexte actuel, avec le libre accès aux crédits intrajournaliers, cette fonctionnalité n'est plus indispensable et elle n'a donc pas été introduite dans les systèmes les plus récents. En principe, il serait aussi possible d'y renoncer dans le système SIC.

Avez-vous décelé des besoins d'optimisation au niveau des systèmes de paiement suisses sur la base des enseignements résultant du rapport de la BRI?

Comme je l'ai dit, je ne vois pas de déficit évident en ce qui concerne le design du système. Toutefois, cela ne signifie pas que des changements soient impensables. Ce qui compte, c'est que nos systèmes de paiement conviennent au système bancaire suisse. Si nos établissements financiers aimeraient par exemple modifier le principe du «first in – first out», ce serait à eux de prendre l'initiative de cette démarche.

Par contre, il existe effectivement une nécessité d'agir et d'investir en matière de disponibilité des systèmes en cas de crise. Les activités actuelles dans le domaine du Business Continuity Planning (BCP) de la place financière suisse sont de ce fait très importantes. Elles visent à prendre des mesures présentant une relation coût-bénéfice appropriée dans le domaine de la fiabilité de nos infrastructures centrales et par rapport à nos principaux participants.

Interview: Gabriel Juri,
Swiss Interbank Clearing SA,
gabriel.juri@sic.ch

André Gsponer,
Enterprise Services AG,
andre.gsponer@eps-ag.ch

UNE NOUVELLE ÉTAPE VERS L'ESPACE UNIQUE DE PAIEMENT EUROPÉEN

L'European Payments Council (EPC) entend mettre en place une réglementation uniforme pour le trafic des paiements européens. L'un de ses groupes de travail a publié à ce sujet le SEPA Credit Transfer Scheme Rulebook.

Le groupe de travail «Electronic Credit Transfer Working Group» (ECT WG) est l'un des piliers de l'EPC en vue de la création d'un espace unique de paiement en euros (SEPA). C'est lui qui était chargé de l'élaboration des résolutions EPC «Receiver Capability», «Credeuro», «ICP» et «IBAN/BIC» qui ont été présentées plus en détail dans l'édition antérieure de ClearIT.

L'EPC franchit à présent un pas supplémentaire en prévoyant d'adopter d'ici à fin 2005 une réglementation complète pour les paiements (SEPA Credit Transfer Scheme Rulebook), d'une part, et pour les recouvrements (SEPA Direct Debit Scheme Rulebook), d'autre part.

Ces deux documents ont pour but de définir les règles, procédures et normes relatives aux opérations inter-bancaires, du donneur d'ordre au bénéficiaire du paiement. Ces Rulebooks tiendront également compte des règlements issus des résolutions EPC déjà en vigueur et remplaceront finalement ces règlements au 1^{er} janvier 2008.

L'ECT WG a élaboré ces derniers mois un projet pour le SEPA Credit Transfer Scheme Rulebook qui a été remis aux instances de consultation en septem-

bre. Entre-temps, le groupe de travail a publié la version définitive sur la base des prises de position des différents pays concernés et soumis ce document à l'EPC en vue de son adoption lors de sa séance plénière. Un modèle de données devra être élaboré durant la première moitié de 2006 pour permettre ensuite aux banques européennes de planifier et de mettre en application les modifications nécessaires au niveau de leurs systèmes informatiques. Ce Rulebook, ainsi que la réglementation relative aux recouvrements, seront obligatoires dès le 1^{er} janvier 2008.

La Suisse a elle aussi fait parvenir son commentaire concernant les deux Rulebooks, à travers la commission d'experts pour le trafic des paiements et la gestion des comptes (ZVKF) de la CSNF. Il existe bien quelques points de discussion, mais pas de nature à empêcher une participation de la Suisse.

Ilona Marder,
Déléguée suisse au sein de l'ECT WG,
UBS SA,
ilona.marder@ubs.com

Boris Brunner,
UBS SA,
boris.brunner@ubs.com

SEPA CREDIT TRANSFER SCHEME RULEBOOK

Le Rulebook prévoit notamment que

- la durée maximale d'exécution d'un paiement après réception ne doit pas dépasser trois jours ouvrables bancaires
- le paiement doit être exécuté sans déduction de frais sur le montant du virement
- les pays doivent garantir l'accessibilité de leurs établissements financiers à l'intérieur de l'espace SEPA
- les responsabilités du donneur d'ordre, de la banque du donneur d'ordre, de la banque bénéficiaire et du bénéficiaire du paiement doivent être réglementées, la mention de l'IBAN et du BIC devant, entre autres, être exigée
- les procédures complètes du paiement et des retours doivent également être décrits

Le document fournit également des indications sur les exigences légales.

L'IBAN ET LE BIC SERONT OBLIGATOIRES

Le conseil d'administration de Swiss Interbank Clearing SA a décidé en date du 23 septembre 2005 d'adopter la résolution EPC concernant l'IBAN et le BIC.

La résolution spécifie les conditions suivantes:

- à partir du 1^{er} janvier 2006, l'IBAN et le BIC seront les seuls paramètres d'identification pour les paiements au sein des pays de l'UE et de l'EEE, et ceci quel que soit le montant du paiement.
- durant la phase de transition jusqu'à fin 2006, les paiements sans IBAN ni BIC seront acceptés, mais traités en tant que «Value Added Services». Cela signifie qu'un prix non-STP plus élevé pourra être perçu pour ces paiements.
- à compter du 1^{er} janvier 2007, les banques auront en outre le droit de refuser ou de retourner les paiements sans IBAN ou BIC.

Les établissements financiers suisses ont été informés de cette décision par des circulaires de SIC SA et de l'Association suisse des banquiers. Les établissements financiers sont priés d'informer le plus rapidement possible leurs clients sur l'introduction obligatoire de l'IBAN et du BIC pour les opérations de paiement transfrontalières en euros et sur le besoin d'adapter leurs applications des paiements.

TAXES NON-STP POUR swisseuroGATE (PAIEMENTS TRANSFRONTALIERS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'euroSIC)

Une distinction sera faite à partir du 1^{er} janvier 2006 entre les paiements STP et non STP dans la zone de l'UE/EEE, indépendamment du montant. IBAN et BIC font office en l'occurrence d'unique caractéristique d'identification du bénéficiaire ou de sa banque. C'est ce que proclame la résolution IBAN/BIC adoptée cette année par l'European Payments Council. Les paiements sans IBAN et BIC seront encore acceptés durant une période transitoire s'étendant jusqu'à la fin décembre 2006. La banque bénéficiaire est toutefois autorisée à percevoir pour le traitement de paiements non STP des taxes correspondantes auprès de l'expéditeur.

Une vérification de format STP aura ainsi lieu dans euroSIC à partir de janvier 2006 concernant les paiements transfrontaliers. Une taxe non STP sera perçue sur les paiements ne satisfaisant pas aux critères STP.

Le service «LVP-Payments» est à disposition dans euroSIC pour les paiements à destination de l'Allemagne avec numéro d'identité bancaire et numéro de compte national.

Susanne Eis,
SECB Swiss Euro Clearing Bank GmbH,
susanne.eis@secb.de

Through Processing (STP) – une migration technique des numéros de comptes exclusifs vers la norme IBAN est par ailleurs prévue. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que des ratios STP élevés pourront être atteints. A l'échelon de la Suisse, environ 30 millions d'enregistrements de données sont concernés par cette modification, à savoir les bases de données DTA/LSV des débiteurs et destinataires de paiements ainsi que les ordres permanents et les OPAE (ordres de paiement électronique) auprès des établissements financiers des débiteurs.

A cet effet, le SPC a décidé en octobre 2005 de soutenir cette migration à

l'aide d'un «IBAN Tool». Ce logiciel de conversion sera réalisé par Swiss Interbank Clearing. Pour ce faire, celle-ci devra être en possession des algorithmes et structures des numéros de comptes exclusifs des établissements financiers. Il est prévu de mettre cet outil à la disposition des sociétés de logiciels, des clients importants et des établissements financiers pour faciliter la migration des données de base agendée pour le quatrième trimestre 2006.

Tarification des paiements non STP

Le SPC a chargé le PAM d'élaborer un concept de tarification pour les paie-

ments nationaux sans mention de l'IBAN. Si le concept est approuvé, son introduction est prévue pour 2008.

Tous les établissements financiers, sociétés de logiciels et imprimeries qui participent à ces projets seront régulièrement informés par Swiss Interbank Clearing sur les mesures prévues.

Hanspeter Kissling,
Président PAM, Credit Suisse,
hanspeter.kissling@credit-
suisse.com

DES INSTANCES SUISSES DU TRAFIC DES PAIEMENTS SE RÉORGANISENT

Les tâches et responsabilités de deux instances importantes du trafic suisse des paiements seront réunies dans un nouveau comité au 1^{er} janvier 2006: «Payments Committee Switzerland».

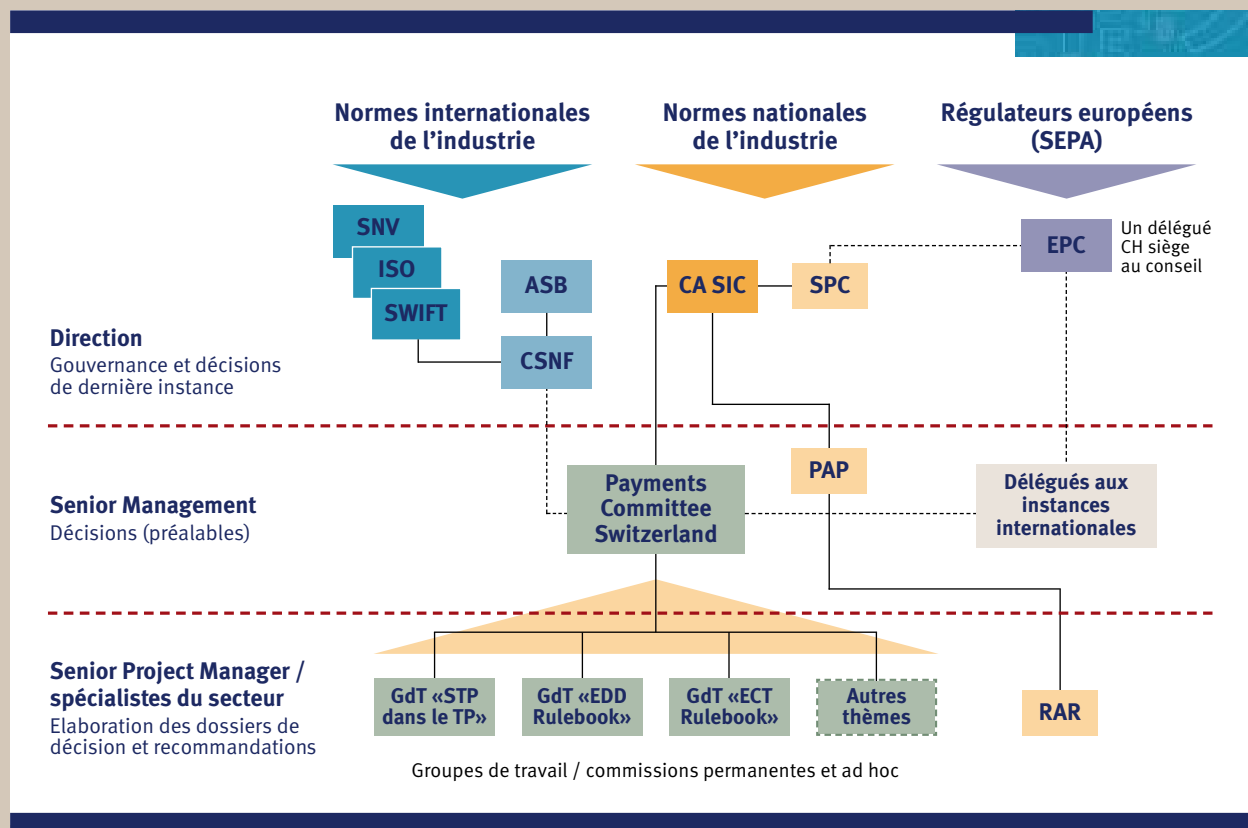
Le comité reprend d'une part les activités en cours du PAM (Product and Marketing Committee), responsable en premier lieu de conseiller les établissements financiers et Swiss Interbank Clearing SA (SIC SA) en matière de stratégie des produits et du marketing, ainsi que de la communication de celle-ci aux instances concer-

nées. Cette nouvelle instance assume d'autre part les fonctions de la commission d'experts pour le trafic des paiements et la gestion des comptes (ZVKF) de la Commission suisse de normalisation financière (CSNF). Cette dernière s'occupe auprès des organes nationaux et internationaux de la coordination et de la représen-

tation d'intérêts dans le domaine des opérations de paiement.

Suite à l'élargissement de l'espace unique de paiement en euros (SEPA), de plus en plus de thèmes supra-industriels et réglementaires ont également des retombées sur le trafic domestique des paiements en

APERÇU DU PAYSAGE DES INSTANCES SUISSES



Source: CS

Suisse. Afin de pouvoir relever efficacement ces défis, il s'avérait judicieux de regrouper le savoir-faire du trafic des paiements en Suisse. Le Swiss Payments Council (SPC) a donc décidé, au début du mois d'octobre 2005, de fusionner les deux comités existants PAM et ZVKF en une nouvelle instance appelée «Payments Committee Switzerland».

Le comité, qui est subordonné au conseil d'administration de SIC SA, est composé de délégués des établissements financiers et de leurs prestataires de services. Les mandants sont le conseil d'administration de SIC SA, le SPC, ainsi que la CSNF. Tous les établissements financiers ont en outre la possibilité d'adresser directement leurs requêtes et demandes à la nouvelle instance. Le responsable

du nouveau comité est membre de la direction de la CSNF, assurant ainsi également la liaison et l'information vers et depuis d'autres organismes nationaux et internationaux de normalisation.

La tâche principale du comité est d'analyser les questions stratégiques globales ayant trait au trafic des paiements et à la gestion des comptes

afin d'aboutir à des propositions de solutions. Il a la compétence de former des groupes de travail pour élaborer des propositions et des dossiers de décision et de formuler des recommandations.

Sur la base des propositions du comité, le conseil d'administration de SIC SA adopte les décisions utiles à la place financière suisse. La nouvelle instance est en règle générale également responsable de la mise en application de ces décisions. Les

délégués de la Suisse auprès des instances internationales informeront directement le nouveau comité.

Actuellement, un groupe de travail établit le cahier des charges du nouveau comité sous la direction du président du PAM et de la ZVKF. Après acceptation par le conseil d'administration de SIC SA, ce document devrait entrer en vigueur au début de 2006. Lors de la séance constitutive, le cahier des charges sera signé par les participants.

Avec ce comité, la Suisse se dote pour la première fois d'une instance chargée de tous les aspects relatifs aux opérations de paiement en Suisse et à l'étranger. Le comité constitue ainsi le porte-parole par excellence à l'intention des organes internationaux.

Angelo Bulato, Président désigné du Payments Committee Switzerland, Credit Suisse,
angelo.bulato@credit-suisse.com

GLOSSAIRE

ISO (International Standardization Organization): l'ISO est une organisation mondiale qui élabore et publie des normes internationales dans tous les domaines.

PAP (Project and IT-Process Steering Committee): Le Comité PAP, subordonné directement au Conseil d'administration de Swiss Interbank Clearing, est actif dans le domaine de la gestion de projets et de processus. Il veille que les systèmes de paiement soient développés conformément aux besoins des institutions financières et soutient Swiss Interbank Clearing dans la mise en oeuvre des stratégies concernant les réalisations communes des banques suisses.

RAR (Rules and Regulations Committee): RAR est une instance administrative et rédactionnelle subordonnée au PAP. Elle veille que les documentations nécessaires aux systèmes de paiement soient élaborées, remaniées sur le plan rédactionnel et mises à jour. Elle assiste Swiss Interbank Clearing notamment dans l'élaboration de manuels, contrats, directives et circulaires destinés aux établissements financiers.

SNV (de l'allemand Schweizerische Normenvereinigung, Association Suisse de Normalisation): la SNV encourage l'élaboration et l'harmonisation des normes et des standards. Elle est la plaque tournante des réseaux de normes nationaux et internationaux et fait fonction de passerelle entre l'expert de standardisation et les utilisateurs.

Sources: SNV, Swiss Interbank Clearing, ISO

SWISS BANKING OPERATIONS FORUM

Sécurité accrue dans les transactions grâce à de meilleurs standards. Tel fut le thème général développé lors de la conférence spécialisée sur les évolutions actuelles dans le trafic des paiements, dans le cadre du Swiss Banking Operations Forum du 11 novembre 2005.

Une journée bien fréquentée ouverte par Urs Ph. Roth de l'Association suisse des banquiers: confiance et activité bancaire, tels ont été ses mots clés pour esquisser les divers aspects de sécurité et de standards dans le trafic des paiements. Il s'est fait l'ambassadeur des intérêts de la place financière suisse en faveur d'un trafic des paiements transfrontaliers fiable, relevant aussi l'importance de SEPA et de TARGET2. La compatibilité avec d'autres systèmes de traitement implique l'existence de standards internationaux. En tant que plate-forme principale, euroSIC assure grâce à une interface l'accessibilité à plus de 1600 points bancaires en Suisse et 36'000 banques en Europe.

Dans le second exposé de la journée, André Bamat a évoqué les évolutions chez Swiss Interbank Clearing SA. Après une brève introduction au système SIC et euroSIC, il a illustré l'ouverture et l'extension des applications en citant comme référence le nouveau système de recouvrement direct. Anciens et nouveaux standards doivent cohabiter par nécessité durant une période transitoire. La coexistence se retrouve aussi chez remoteGATE (raccordement au SIC par

SWIFT): 78 banques étrangères sont actuellement raccordées à SIC et euroSIC par l'intermédiaire de SWIFT. Les standards SWIFT autorisent également le trafic des paiements en euro avec swisseuroGATE (paiements transfrontaliers par l'intermédiaire d'euroSIC). Pour conclure, André Bamat a informé des variantes d'évolution de SIC, dans lesquelles devront trouver place les offres futures de SWIFT.

Dans sa présentation, Jean-Marie Eloy de SWIFT Bruxelles a disséqué le développement des standards ISO 20022 (UNIFI). Selon la devise «Convergence et coexistence», il a expliqué l'initiative de SWIFT recherchant l'introduction de l'UNIFI (UNiversal Financial Industry message scheme). La méthode neutre en matière de syntaxe de présentation de modèles d'affaires (Unified Modelling Language, UML) et l'orientation vers XML sont sources de nombreux avantages. L'orateur a expliqué les tâches du Registration Management Group (RMG), des Standards Evaluation Groups (SEGs) et de la Registration Authority (RA). Jean-Marie Eloy a enfin rapporté sur l'introduction des standards ISO 20022 dans le domaine du trafic des paiements et

des titres. Des informations détaillées sur UNIF peuvent être consultées sous www.ISO20022.org.

Hanspeter Kissling, président du Product and Marketing Committee (PAM) a informé sur l'implémentation de l'IBAN dans le trafic suisse des paiements. La décision des banques de promouvoir l'IBAN en tant que remplacement aux numéros de compte propriétaires permet de réaliser de sensibles réductions des coûts. Quelque 30 millions d'enregistrements de bénéficiaires sont concernés. Les clients ainsi que les établissements financiers sont soutenus sur le plan technique. Un outil de conversion et le cas échéant un convertisseur pour la ligne de codage des bulletins de versement rouges sont nécessaires aux fins de migration. La mise en oeuvre doit être achevée jusqu'en 2007.

Robert Caplehorn a retracé l'histoire valorisant de PayPal sous le titre «La concurrence, moteur des affaires». L'évolution de cet application Internet dans le segment des paiements interpersonnels est remarquable. Sécurité pour le vendeur, protection du consommateur et confiance dans le système de paiement, telles

sont et demeurent les conditions d'une extension future de la prestation.

Henrik Parl d'Eurogiro s'est étendu sur une autre innovation ponctuant le trafic international des paiements. Visa Direct se fonde sur le réseau d'Eurogiro, avec 51 partenaires dans 43 pays. Comme l'a démontré avec éloquence l'exposé, le service existant a pu être élargi par Visa Direct grâce aux standards internationaux, voyant le raccordement de nouvelles organisations de cartes.

Olaf Ransome, CS, a cité les expériences faites avec CLS au niveau infrastructurel. Comme le démontre la pratique, le CLS a sensiblement rationalisé les processus de traitement dans les banques. CLS prévoit

d'élargir le cercle des participants pour la suite des opérations. Deux nouveaux produits, les non-deliverable forwards (NDFs) et le règlement d'Option Premiums, sont prévus à cet effet.

Contrôle et surveillance font aussi partie du débat sur la sécurité. Markus Staub de l'Association suisse des banquiers a expliqué en abordant ces deux aspects les nouvelles dispositions sur les fonds propres à attendre selon Bâle II. La procédure de consultation visant une mise en oeuvre sur le plan national s'est déroulée sous l'égide de la CFB. Les résultats sont attendus pour la fin 2005.

Pour conclure la journée, Michael Jaeggi, SWX, et Max Dähler, SIS, ont présenté les nouvelles prestations de

leurs organisations respectives. Les possibilités et les conditions-cadre de l'ouverture internationale se reflètent dans l'action conjuguée de SWX, virt-X, SECOM et SIC. Comme le met en évidence les deux exposés, il importe notamment de pousser la standardisation des chaînes de processus pour réaliser une fonctionnalité STP efficace.

En épilogue, Matthias Kälin, CSNF, a résumé les résultats essentiels obtenus, pour enfin donner un bref aperçu des thèmes à débattre lors des prochaines manifestations.

Bernhard von Rochow,
Secrétariat CSNF,
bernhard.vonrochow@sic.ch

INSTITUTIONS PARTICIPANT AU SWISS BANKING OPERATIONS FORUM



LA PROCÉDURE DTA A FAIT SON TEMPS

L'échange de supports de données (DTA, de l'allemand Datenträgeraustausch) était considéré à la fin des années septante comme un véritable bond en avant pour le trafic des paiements en Suisse et la procédure s'est imposée sur le marché pendant plus d'un quart de siècle. Aujourd'hui, alors que l'année 2005 touche à sa fin, l'ère de la procédure DTA et des supports de données est sur le point de s'achever. En effet, tous les virements du trafic des paiements entre les banques suisses qui s'effectuaient jusqu'ici par DTA seront dorénavant compensés via le système SIC ou euroSIC.

Les banques en profitent à plusieurs égards

Les banques ne doivent plus gérer qu'une seule interface pour tous les virements. Elles ont la possibilité de travailler à l'avenir exclusivement avec les standards SIC (ou avec les standards SWIFT).

La gestion parallèle de diverses procédures (transfert de fichiers, transactions isolées) n'est plus nécessaire. Dorénavant, les banques pourront se limiter aux paiements individuels pour tous les types de virements interbancaires, ce qui se traduira par une réduction des coûts. Il y aura moins de frais pour les banques également du fait que toutes les transactions pourront être concentrées sur une seule plate-forme technique de Swiss Interbank Clearing.

L'abandon de la procédure DTA marque une autre étape: tous les virements interbancaires seront, comme il est d'usage dans le système SIC, comptabilisés via la procédure RTGS (Real Time Gross Settlement). Cette procédure reste la plus sûre dans le trafic des paiements. Tandis que dans la plupart des autres pays seuls

les paiements de gros montants sont exécutés en temps réel et de manière irrévocable, en Suisse tous les virements interbancaires, indépendamment de leur montant, seront traités via la procédure RTGS dès 2006. Cela permettra d'accroître d'une part la sécurité du système dans le trafic des paiements interbancaires et de diminuer d'autre part les frais liés aux risques.

Livraison directe des clients à Swiss Interbank Clearing

Au cours des 18 derniers mois, les établissements financiers ont peu à peu adapté leurs propres plates-formes Homebanking et Electronic Banking. Durant cette même période, Swiss Interbank Clearing a répondu à l'attente de nombreuses banques en mettant à disposition la prestation payROUTE. A défaut d'une solution Electronic Banking qui leur est propre, ces banques disposeront à l'avenir également d'une possibilité pour leurs clients de livrer les ordres de paiement en format DTA directement à Swiss Interbank Clearing. Utile et avantageuse, la solution payROUTE établit une liaison entre le client et la banque. La livraison est possible uni-

quement sous forme électronique, par exemple via la prestation pay-COM^{web}. Le transfert des supports de données ne sera plus supporté par Swiss Interbank Clearing à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le standard DTA est maintenu

Le standard DTA est encore et toujours le plus répandu parmi les normes du trafic des paiements auprès des entreprises suisses. C'est pourquoi, ce standard sera maintenu à l'avenir, dans la tradition de l'action collective assurée par des groupes de travail composés de représentants des principaux établissements bancaires. Swiss Interbank Clearing se chargera du secrétariat. Selon toute probabilité, le standard DTA survivra encore de nombreuses années à la procédure DTA elle-même. Par conséquent, les banques peuvent continuer à proposer à leurs clients des produits pour le trafic des paiements basés sur le standard DTA.

Christian Schwinghammer,
Swiss Interbank Clearing SA,
christian.schwinghammer@sic.ch



Apéritif Swiss Plus lors de la conférence annuelle Sibos de SWIFT en septembre dernier à Copenhague (de g. à d.): Jürg Bucher, CEO PostFinance, Stephan Zimmermann, Directeur général d'UBS SA et Président du Conseil d'administration de Telekurs Group, ainsi que Leonard Schrank, CEO SWIFT.

IMPRESSUM

ÉDITEUR

Swiss Interbank Clearing SA, Hardturmstrasse 201,
CH-8021 Zurich

COMMANDES/FEED-BACK – ClearIT@sic.ch

ÉDITION – N° 26 – Décembre 2005

Paraît régulièrement, aussi en ligne sur www.ClearIT.ch
Tirage en allemand (1300 exemplaires) et
en français (400 exemplaires) ainsi qu'en
anglais (seulement sous forme électronique sur www.ClearIT.ch)

CONSEIL

André Bamat, directeur, Swiss Interbank Clearing SA, Christian Bieri, RBA,
Armin Brun, PostFinance, Susanne Eis, SECB, Andreas Galle, Swiss Interbank
Clearing SA, André Gsponer (responsable), Enterprise Services AG, Gabriel
Juri, Swiss Interbank Clearing SA, Peter Kunz, Credit Suisse, Boris Brunner,
UBS SA, Ueli Strüby, BCV, Robert Fluri, BNS

ÉQUIPE DE RÉDACTION

André Gsponer, Enterprise Services AG, Andreas Galle, Gabriel Juri (responsa-
ble) et Christian Schwinghammer, Swiss Interbank Clearing SA

TRADUCTIONS

français: Word + Image, anglais: HTS

PRÉSENTATION – Mirjam Steiner Werbeagentur

IMPRESSION – Binkert Druck AG, Laufenburg

CONTACTS

Centrale SIC +41 44 279 4200,
Centrale euroSIC +41 44 279 4700,
Gestion de produits +41 44 279 4747,
Centrale SECB +49 69 97 98 98 0,
Customer Service SECB +49 69 97 98 98 35

**Vous trouverez d'autres informations sur les
systèmes suisses de trafic des paiements sur
le site Internet www.sic.ch.**